



Commune de Saint-Lys

Département de la Haute-Garonne

1 place Nationale - BP 39 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 / Fax : 05 61 91 63 02 / E-mail : mairie@ville-saint-lys.fr

COMPTERENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 JANVIER 2011

L'an deux mille onze et le 17 janvier à 21 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques TENE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BACHELARD Philippe, BARBIE Bernard, BARTHE Lucien, BENADJI William, BERNAUDEAU Joël, CAMAISSE Véronique, CASTAING Christine, DEUILHE Serge, D'OLIVEIRA Monique, DUCROS Marie, GRANGE Arlette, JACQUET André, LASSEUBE Patrick, LOUIT Catherine, MAGNAVAL Jean-Jacques, PENCHENAT Emmanuelle, POL Jacqueline, ROUSSEL Laurence, SANCHEZ Simon, SUTRA Jean-François, TARDY Marc, TARRIDE Bernard, TENE Jacques, VIDAL Jocelyne, VILLENEUVE Raymond, VIVEN Boris.

Procurations : Madame FORCE à Monsieur DEUILHE – Madame LASSALLE à Madame LOUIT.

Absente : Madame SICARD.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures.

Monsieur Raymond VILLENEUVE est élu secrétaire de séance.

Il est procédé à l'installation de **Madame GRANGE Arlette et de Monsieur Joël BERNAUDEAU** suite à la démission de **Madame Isabelle FOURNIER et de Madame Catherine GUTH**.

Monsieur le Maire observe **une minute de silence** en hommage aux deux otages français décédés au Mali le 08 janvier dernier.

Délibérations

Institution et Vie Politique - Election exécutif – Fixation du nombre des adjoints

Le Conseil Municipal décide de fixer le nombre des Adjoints au Maire à 8.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

■ Pour 28.

Institution et Vie Politique - Election exécutif – Election des nouveaux adjoints au Maire

Le Conseil Municipal décide d'élire 3 nouveaux Adjoints au Maire : **Monsieur Raymond VILLENEUVE, Monsieur Philippe BACHELARD et Madame Christine CASTAING**.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

■ Nombre de bulletins : 28

■ Bulletins blancs ou nuls : 6

■ Suffrages exprimés : 22

■ Majorité absolue : 22

Institution et Vie Politique Indemnité aux élus

Le Conseil Municipal décide d'allouer les indemnités suivantes aux élus :

- indemnité du Maire fixée à 45,60 % plus 15 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique,
- indemnités versées **aux adjoints** est fixé à **15 % plus 15 %** de l'indice brut de la fonction publique,
- indemnités versées **aux conseillers municipaux** disposant de délégation de fonction est fixé à **5,40 %**.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour 22

Contre : 6

Institution et Vie Politique - Intercommunalité – Désignation des représentants à la Communauté d'Agglomération du Muretain

Le Conseil Municipal décide d'élire 5 titulaires et 5 suppléants et désigne donc **MM. Jacques TENE, Lucien BARTHE, William BENADJI, Boris VIVEN, Jacqueline POL** délégués titulaires de la commune à la Communauté d'Agglomération du Muretain, **MM. Philippe BACHELARD, Simon SANCHEZ, Sandrine FORCE, Serge DEUILHE, Jean-François SUTRA**, délégués suppléants de la commune à la Communauté d'Agglomération du Muretain.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Nombre de bulletins : 28

Bulletins blancs ou nuls : 6

Suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 22.

Institution et vie Politique - Intercommunalité – Désignation des représentants au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne

Le Conseil Municipal décide d'élire **MM. William BENADJI, Serge DEUILHE et Jean-François SUTRA**.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Nombre de bulletins : 28

Bulletins blancs ou nuls : 6

Suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 22.

Finances locales – Demande de subvention – Fourniture de deux cuves à eau pour les Services Techniques et la Maison du Foot

Le Conseil Municipal sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Garonne et d'éventuels autres partenaires potentiels de la commune, une aide financière maximale, vu la proposition présentée par l'entreprise **MISPOUILLE HYDRALIQUE** (route de Lauzerte -Thibaud – 82220 Molières) **pour un montant de 7 762,78 € HT soit 9 284,28 € TTC**.

(rapporteur : Monsieur Lucien BARTHE)

Pour 28

Contre : 0

Finances Locales - Demande de subvention – Travaux de création de deux bureaux aux Services Techniques

Le Conseil Municipal sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Garonne et d'éventuels autres partenaires potentiels de la commune, une aide financière maximale, vu la proposition présentée par l'entreprise **Alain BONADEI** (10 avenue Larrieu-Thibaud – 31084 Toulouse cedex 01) **pour un montant de 7 695,02 € HT soit 9 203,24 € TTC.**

(rapporteur : Monsieur Lucien BARTHE)

■ Pour 28

■ Contre : 0

Domaine et Patrimoine - Rue de l'Ayguebelle - Acquisition parcelle F n°653

Le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle F n°653 pour l'aménagement d'un carrefour

(rapporteur : Monsieur William BENADJI)

■ Pour 28

■ Contre : 0

Domaine et Patrimoine - Classement dans le domaine public communal des équipements et espaces communs du lotissement « Roland Garros »

Le Conseil Municipal confirme le classement dans le domaine public communal du lotissement « Roland Garros».

(rapporteur : Monsieur William BENADJI)

■ Pour 28

■ Contre : 0

Domaine et Patrimoine - Classement dans le domaine public communal des équipements et espaces communs du lotissement « Campagne à Saint-Lys »

Le Conseil Municipal confirme le classement dans le domaine public communal de l'ensemble des équipements et espaces communs du lotissement « Campagne à Saint-Lys » par un transfert de propriété qui sera conclu par acte de vente notarié pour l'euro symbolique.

(rapporteur : Monsieur William BENADJI)

■ Pour 28

■ Contre : 0

Domaine et Patrimoine – Autorisation de signer la convention de transfert- Signature d'une convention Promologis/Promopyrène/Commune de Saint-Lys – Opération le Caboussé – Cession du foncier

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de transfert pour une partie des terrains destinée à être rétrocédée à la Commune afin d'aménager des terrains d'entraînements sportifs.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

■ Pour 28

■ Contre : 0

Domaine et Patrimoine - Signature d'une convention Promologis/Promopyrène/Commune de Saint-Lys

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention récapitulant les engagements respectifs de participation de Promologis et Promopyrène à l'aménagement du tourne à gauche et également les engagements de la Commune et de la CAM concernant les travaux sur la RD 53 concernant l'assainissement, l'extension du réseau, ERDF et les travaux proprement dit du tourne à gauche.

(rapporteur : Monsieur William BENADJI)

Pour 28

Contre : 0

Domaine et Patrimoine - GENDARMERIE – Avenant au bail du 30 juin 2006 (document en annexe)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la modification de l'avenant au bail des anciens logements.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour 28

Contre : 0

Voirie – Eclairage public – Effacement des réseaux : basse tension, éclairage public et Télécom – Avenue de la Famille Lecharpe

Le Conseil Municipal approuve le projet, la part restant à la charge de la commune **pour la partie électricité et éclairage** se calculerait comme suit :

•	TVA (récupérée par le SDEHG)	29 268 €
•	Part gérée par le Syndicat	119 790 €
•	Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	44 882 €
	Total	193 940 €

Ces travaux seront réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication. La part restant à la charge de la commune pour la partie télécommunication est de 40 397 €. Le détail est précisé dans la convention jointe en annexe, à conclure entre le SDEHG, France Télécom et la commune.

La partie câblage France Télécom représente environ 6 800 €.

(rapporteur : Monsieur Raymond VILLENEUVE)

Pour 28

Contre : 0

Fonction Publique – Personnel – Ouverture de poste

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir le poste suivant : **1 poste de Technicien Principal de 2^{ème} classe à temps complet.**

- Cadre d'emploi : **Technicien Territorial**
- Grade : **Technicien Principal de 2^{ème} classe**
- Recrutement : voie statutaire

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour 28

Contre : 0

COMMUNICATIONS DU MAIRE

MARCHES PUBLICS (MAPA)

1- **Objet : ACHAT DE LIVRES**

- **LOT 1 → LIVRES POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS**

- **LOT 2 → LIVRES « FICTIONS ADULTES »**

- **LOT 3 → LIVRES « DOCUMENTAIRES ADULTES »**

- **LOT 4 → MANUELS SCOLAIRES**

Titulaire du marché : **IL ETAIT UNE FOIS – 31470 SAINT-LYS**

Marché à procédure adaptée de **51 000 à 133 500 € HT**

- **LOT 5 → CD AUDIO**

Titulaire du marché : **GAM ANNECY – 74008 ANNECY**

Marché à procédure adaptée de **1000 à 3 500 € HT**

2- **Objet : LOCATION, POSE ET DEPOSE DE MATERIEL POUR LES FESTIVITES DE LA COMMUNE**

Titulaire du marché : **ETABLISSEMENTS LAHILLE – 31240 SAINT-JEAN**

Marché à procédure adaptée de **20 472 € HT**

3- **Objet : FOURNITURE DE DEUX CUVES A EAU POUR LES SERVICES TECHNIQUES ET MAISON DU FOOT**

Titulaires du marché : **MISPOUILLE HYDRAULIQUE – 82220 MOLIERES**

Marché à procédure adaptée de **7 762,78€ HT**

4- **Objet : LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR POUR LE CCAS**

Titulaire du marché : **RICOH France – 94513 RUNGIS**

Marché à procédure adaptée de **1 094,88 € HT par an**

5- **Objet : TRAVAUX DE CREATION DE DEUX BUREAUX AUX SERVICES TECHNIQUES**

Titulaire du marché : **ALAIN BONA DEI – 31084 TOULOUSE**

Marché à procédure adaptée de **7 695,02 € HT**

→ INFORMATION SUR L'ENREGISTREMENT DU CONSEIL

Nous avons téléphoné au service juridique de la CNIL : il n'est **pas nécessaire** de faire une déclaration pour **l'enregistrement audio du conseil municipal**. L'enregistrement peut être conservé **plusieurs jours**, le temps de rédiger le procès verbal et le compte-rendu de la séance. Ou **indéfiniment** à la demande des Archives Départementales.

Elle est nécessaire s'il y a diffusion **audiovisuelle sur internet**.

→ RAPPEL DU REGLEMENT INTERIEUR SUR LE DROIT DE PAROLE

La séance est levée à 22 h 30.

Le 24 janvier 2011

Le Maire,

Jacques TENE